



Grottes : l'Etat retire le dossier UNESCO **Choranche poursuit ses engagements**

L'Etat français a présenté la candidature de 18 grottes françaises au patrimoine mondial de l'UNESCO. Parmi elles, les grottes de Choranche se distinguent par des fistuleuses uniques en Europe grâce à leur quantité, leur longueur, leur finesse... et leur accessibilité à tout public. Après avoir pris connaissance des premiers rapports d'experts, l'Etat préfère retirer son dossier de candidature.

Les experts rendent un premier rapport mitigé

Les grottes de Choranche, sculpteurs d'émotion avant tout

Au-delà des récompenses officielles et des trophées, les grottes de Choranche sont fières de rendre abordable le monde souterrain, en complément de la spéléologie, souvent considérée comme élitiste. Elles font en effet parti des plus belles grottes aménagées d'Europe, en particulier pour la quantité et la qualité des fistuleuses présentes sur le site.

Le dossier global des sites souterrains pose plusieurs problèmes aux experts de l'UNESCO. Afin de ne pas compromettre les chances du tourisme souterrain français d'être un jour classé, l'Etat préfère pour l'heure retirer le dossier. Fort de cette expérience, les grottes de Choranche, fer de lance de cette démarche à travers l'engagement de Laurent Garnier, proposeront bientôt aux autres sites souterrains de réitérer l'expérience autour d'un dossier plus construit, plus aboutit. Le 25 juillet prochain, une réunion de la nouvelle association « des gestions des cavités françaises proposées au patrimoine mondial de l'UNESCO » préparera l'assemblée générale constitutive.

Les raisons de cette décision

Entretien avec Laurent Garnier, directeur des grottes

« Les grottes de Choranche sont fières d'avoir participé à cette aventure. En effet, le processus enclenché depuis 2 ans est déjà une très belle reconnaissance de la diversité du site, de sa conservation et du travail collectif d'aménagement durable mené depuis plus de 30 ans. En outre, les raisons du retrait du dossier ne tiennent pas à la qualité des sites, mais plutôt à l'hétérogénéité des différentes grottes présentées : pas de lieu unique, ou même relié géographiquement, des qualités géologiques disparates, certaines grottes accessibles, d'autres pas, etc. Nous continuerons donc sur la voie d'un développement harmonieux des grottes et d'une protection efficace de ce patrimoine ancré dans l'histoire de notre planète, à travers, pourquoi pas, une nouvelle candidature. »

Un classement en appelle un autre

Les grottes de Choranche classées « site naturel »

En parallèle au classement UNESCO, l'état français a lancé une procédure de protection des grottes candidates afin d'entériner la démarche dans le temps. En effet, le classement au patrimoine mondial de l'UNESCO n'imposant aucune contrainte de protection, l'état a souhaité s'engager, quelque soit l'aboutissement du dossier, pour un classement au titre des « sites naturels » (loi 1930).

Un périmètre de protection associé à un cahier de gestion est alors mis en place :

- le périmètre de protection est défini par la DIREN (Direction Régionale de l'environnement)
- le cahier de gestion est défini par une commission très large composée des communes de proximité, des pratiquants (spéléologues, sportifs, randonneurs...), etc.

ACCES : Les Grottes de Choranche sont situées en Isère, sur le massif du Vercors, à proximité de Pont-en-Royans dans le Pays Sud-Grésivaudan (à 30 min entre Grenoble et Valence et 1h30 de Lyon).

Photos libres de droit disponibles sur demande

Contacts Presse

Osella Consultants – Pierre Osella et Sophie Billong - T. 04 76 41 08 23 - sophie@osella-consultants.com

Osella Consultants antenne parisienne - Camille Spindler – T. 01 34 66 94 20 – camille@osella-consultants.com

Les Grottes de Choranche – Laurent Garnier – T. 04 76 36 11 92 – grottes.de.choranche@wanadoo.fr